
Assistance et autonomisation de soi

Éditorial

«Aide-toi toi-même, sinon le social t'aidera.» Dans les années 1980, le mouvement des jeunes sprayait ce genre de slogan sur les murs des villes suisses. En quelques mots, il synthétise ce que l'assistance peut signifier pour les personnes: elle les contraint à s'adapter aux normes de leur société. L'octroi d'une aide sociale va souvent de pair, et cela depuis longtemps, avec des formes de mise sous tutelle et de discipline. Comme l'a montré le sociologue britannique Thomas H. Marshall en 1949 dans son ouvrage *Citizenship and Social Class*, le soutien financier aux personnes «dans le besoin» s'accompagne en règle générale d'une atteinte à leurs droits politiques et civils. Il constate, se référant aux *poor laws* anglaises, que «les droits des pauvres ne sont pas considérés comme faisant partie intégrante des droits du citoyen», mais qu'il s'agit d'un autre droit. La garantie d'existence promise par l'État au «pauvre» n'est accordée que quand celui-ci «cesse d'être un citoyen au sens propre du terme». Les asiles offrent certes le gîte et le couvert, mais au prix de la perte de la liberté individuelle. En Angleterre, jusqu'en 1918 les hommes assistés perdaient en outre le droit de vote (dont ne jouissaient pas encore les femmes).¹

L'association entre assistance aux pauvres et limitation des droits fondamentaux ne se trouve pas seulement dans les *poor laws* anglaises mais, sous différentes formes, dans nombre de lois sur l'assistance et l'aide sociale en Europe. La liste des attaques aux droits fondamentaux subies par les bénéficiaires de mesures d'assistance dans les États démocratiques du XX^e siècle est longue: retrait des enfants, enfermement dans des institutions, expulsion du lieu de résidence, privation du droit de vote ou visites à domicile sans préavis n'en sont que quelques exemples.² Ces mesures vont souvent à l'encontre de principes constitutionnels reconnus. Les effets des injustices subies sont durables. Depuis quelque temps, plusieurs pays ont dû se résoudre à réviser l'histoire des mesures d'assistance qu'ils avaient appliquées, bien souvent sous la pression des personnes concernées elles-mêmes. Des commissions d'expert·e·s ou autres instances ont été créées pour examiner ces «pages sombres» de leur passé et parfois accorder des réparations aux victimes.³ La recherche historique s'est aussi fortement développée. Elle entend généralement faire connaître au grand public l'histoire des

victimés et des survivant·e·s de mesures d'assistance imposées, identifier les institutions et les personnes responsables de violations du droit et soutenir politiquement les demandes de réparations.⁴

L'histoire des mesures de contrainte à des fins d'assistance a été ainsi documentée ces dernières années dans de nombreuses études; en revanche, au plan international les recherches ont peu porté sur les critiques contemporaines à ces mesures ou sur les manières de suggérer et d'appliquer d'autres solutions. Ce n'est que depuis le tournant social et politique du «moment 68» que les notions d'autonomie ou d'«*empowerment*» se sont généralisées. Les professionnel·le·s de l'assistance, de l'éducation spécialisée et de la pédagogie curative les ont adoptées.⁵ Et les groupes de client·e·s du «social», qui étaient naguère privé·e·s de parole, sont aussi entrés dans cette logique d'émancipation. Ils exigent de participer désormais aux décisions sur leurs conditions de vie. Il s'agit par exemple de personnes indigentes, d'ancien·ne·s enfants placé·e·s, de prisonnières et prisonniers, de personnes en situation de handicap ainsi que de certaines collectivités sociales ou ethniques. L'histoire de l'autonomisation englobe aussi les revendications de victimes de mesures de contrainte qui réclament une reconnaissance et l'octroi de réparations.⁶ Mais ni la genèse des principes d'«*empowerment*» dans les professions sociales et pédagogiques ni les conditions auxquelles les gens «d'en bas» peuvent se réapproprier l'entraide n'ont jusqu'ici été approfondies par les historien·ne·s.

Le présent cahier souhaite contribuer à combler ces lacunes de la recherche et à attirer l'attention sur les stratégies d'autonomisation de personnes et de groupes marginalisé·e·s, auquel·le·s les institutions publiques et privées ont donné peu d'espace d'expression. Quelles sont les conditions requises pour que des personnes sourdes, des mères célibataires, des personnes réduites à la pauvreté puissent résister à des prescriptions et à des contraintes, ou se défendre contre une mise sous tutelle ou la limitation de leurs droits fondamentaux? Comment s'organisent-elles pour prétendre à d'autres modes de vie? Dans le domaine de l'assistance, dans quelle mesure des changements interviennent-ils au cours du XX^e siècle, permettant de critiquer les restrictions aux droits des personnes à l'assistance? Et quelles ambivalences constate-t-on dans ces processus d'autonomisation?

Tout comme d'autres domaines de l'histoire sociale, l'histoire de l'autonomisation se situe entre césures et continuités. Au début du XX^e siècle déjà, on voit des personnes concernées s'élever contre les mesures de contrainte à des fins d'assistance. Le journaliste suisse Carl Albert Loosli, fils d'une mère célibataire, placé enfant dans des homes dont il garde un souvenir très douloureux, n'a cessé depuis les années 1920 de dénoncer les violations des droits humains exercées dans le cadre de l'assistance.⁷ Des professionnel·le·s se sont aussi élevé·e·s contre les

pratiques autoritaires dans ce domaine. L'Américaine Mary E. Richmond défend ainsi peu après la Première Guerre mondiale une conception du «travail social démocratique» et réclame que les travailleurs et les travailleuses sociales traitent d'égal-e à égal-e celles et ceux qui demandent de l'aide.⁸

Des critiques comme celles de Loosli ont fait du bruit à certains moments, et les nouvelles notions introduites aux États-Unis font leur chemin en Europe; mais il n'y a pas eu de réforme fondamentale des services sociaux pendant la plus grande partie du XX^e siècle. Cela n'a pas empêché des personnes de se dresser contre la force d'inertie des pratiques autoritaires et excluantes, au moyen de diverses stratégies. La contribution de *Lola Zappi* montre, grâce à l'exemple du Service social de l'enfance parisien, comment des usagères et des usagers ont réussi à affirmer leurs capacités d'agir dans une structure hiérarchique. En référence aux travaux de l'historien allemand Alf Lüdtkke, l'auteure mobilise le concept d'«*Eigensinn*», imparfaitement traduit en français par «sens de soi».⁹ Il n'y a donc pas lieu de considérer l'assistance publique interventionniste seulement comme un bloc tout-puissant, voire «totalitaire». Il s'agit plutôt de systèmes reposant largement sur une forme de coopération, même si elle n'est pas d'égal-e à égal-e et que les usagères et les usagers récalcitrant-e-s s'exposent à de sévères sanctions.

Assistance et autonomisation: une rupture historique depuis les années 1950

C'est depuis le milieu du XX^e siècle, à notre sens, que se dessine une évolution partielle où les personnes marginalisées retrouvent une certaine latitude d'action. Après 1945, les Nations Unies s'interrogent sur les possibilités de démocratiser les anciens systèmes dictatoriaux. Des notions comme celle de «travail social démocratique» proposée par Mary E. Richmond suscitent de plus en plus d'intérêt au niveau international.¹⁰ On tient désormais à ce que l'assistance publique ne soit plus associée à de graves violations des droits humains fondamentaux. Davantage d'expert-e-s se réfèrent, du moins ponctuellement, à des notions comme les droits humains ou la participation sociale. En Suisse, la nouvelle donne se reflète jusque dans la législation. Une nouvelle génération de lois cantonales sur l'aide sociale intègre à l'aide matérielle traditionnelle «l'aide à la personne». Des notions modernes font leur apparition dans les textes législatifs, provenant du travail social: le suivi, le conseil, l'intégration sociale.¹¹ La suppression des mesures disciplinaires ne va toutefois pas jusqu'à faire disparaître totalement les tendances à la normalisation. Même le travail de conseil, qui est censé éveiller les compétences des usagères et des usagers à développer des stratégies

adéquates pour s'en sortir, s'effectue dans le cadre de projets normatifs et vise «l'adaptation» sociale. La tension entre aide et contrôle, soutien et discipline, qui a marqué l'assistance sociale depuis le début du XX^e siècle, ne disparaît donc pas. Enfin, même les nouvelles formes de conseil ont un «double visage»: d'une part, elles contiennent une promesse démocratique sous l'angle psychologique – sous la forme de la «participation» – et, d'autre part, elles peuvent servir d'instrument de normalisation, même s'il est moins brutal.¹²

La contribution de *Rahel Bühler*, *Martina Koch* et *Markus Steffen* examine la pratique des autorités de tutelle vis-à-vis des mères célibataires entre 1960 et 1980 et les changements intervenus – en même temps que la tendance à l'inertie – dans la pratique des autorités des cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne. Les auteur·e·s montrent que, durant cette période, la situation légale des mères célibataires s'est nettement améliorée. Cependant, ce changement ne s'est concrétisé que ponctuellement dans la pratique. Les cas étudiés témoignent certes d'entretiens de conseil menés par les travailleurs et les travailleuses sociales; mais l'activité quotidienne des autorités de tutelle se caractérise toujours par une posture paternaliste, jusque dans les années 1970.

Les nouveaux mouvements sociaux apparus dans les «années 68» renforcent la césure historique. Les protestations progressistes ne se bornent pas à remettre en question les structures existantes, elles propagent aussi une culture différente, souvent très politisée. Des modèles de société anti-autoritaires font leur apparition, comme des collectifs autogérés, des communes, mais aussi la revendication forte du droit à l'autonomie et à la subjectivité. Les plus connus sont les mouvements anti-atomiques, pacifistes, le nouveau mouvement des femmes et en faveur de la défense de l'environnement.¹³ Cette rupture politique, portée surtout par des personnes provenant des classes moyennes, a aussi des effets catalytiques dans les marges de la société. Sous son influence, des groupes marginalisés se mettent à s'organiser: personnes en situation précaire, en situation de handicap, patient·e·s psychiatriques, prisonnières et prisonniers veulent être reconnu·e·s socialement. La contribution de *Mechthild Bereswill* et *Sabine Stange* se fonde sur un exemple dans le Land de Hesse, où les jeunes gens résidant en foyers reprennent les revendications soixante-huitardes et réclament le droit à la cogestion et à l'autonomie. Les tracts distribués au public ressemblent fort à la propagande néomarxiste, mais leurs auteur·e·s ne réclament pas de changement radical de la société de consommation. Ces jeunes revendiquent bien plutôt la cogestion dans les institutions, des choix professionnels personnalisés, l'organisation de leurs loisirs, l'obtention d'un salaire individuel dans le foyer. Ces revendications concrètes témoignent du fait que ces jeunes gens ne se considèrent pas comme des «sujets révolutionnaires», malgré le regard qu'une partie de la gauche politique porte sur elles et eux.

Britta-Marie Schenk se penche, dans sa contribution, sur les stratégies d'autonomisation des habitant·e·s d'un campement pour sans-abris à Kiel. Au milieu des années 1970, des travailleurs et des travailleuses sociales et des groupes militants locaux, formés aux nouvelles approches de l'assistance, vont à la rencontre de ces personnes vivant dans des conditions lamentables pour les pousser à s'organiser. L'objectif à moyen terme est la fermeture des camps et l'entrée dans des logements sociaux. Mais, comme le montre l'article, les habitant·e·s n'adhèrent pas à ce scénario. Ils et elles élaborent leurs propres formes de protestation, pour défendre leur mode de vie et refuser les déménagements prévus par l'administration communale socialiste. Ces personnes se soustraient ainsi au soutien «bien-pensant» des milieux progressistes de l'aide sociale.

La rubrique «Images» de *Vera Blaser* et *Rebecca Hesse* s'intéresse à un mouvement d'émancipation encore peu documenté, celui des mal-entendant·e·s de Suisse, minorité culturelle et linguistique. Leur contribution porte sur le programme télévisuel alémanique *Sehen statt Hören* lancé en 1981, l'Année internationale des personnes handicapées des Nations Unies. Dès les premières années, grâce à la participation de personnalités mal-entendantes, l'émission devient une importante plateforme pour la diffusion de la langue des signes. Elle est transmise en langue des signes depuis 1988. La suppression du programme en 1998 suscite des protestations. À ce moment-là, des personnes sourdes créent leur propre plateforme en ligne pour la diffusion de films en langue des signes. Ces travaux montrent que les processus d'autonomisation collective ou individuelle ne se déroulent pas sans frictions. Les prétentions de groupes marginalisés à la participation sociale peuvent sans autres s'intégrer à la «normalité» admise de la société de consommation moderne et industrielle. L'autonomisation englobe ainsi à la fois le désir de normalisation et la revendication de la reconnaissance. Parallèlement, des personnes vivant en marge des structures sociales continuent d'échapper à une récupération par les professions sociales et les mouvements politiques. La nouvelle gauche des «années 68» n'échappe pas au désir d'instrumentaliser les groupes marginalisés qu'elle «découvre», pour ses besoins de mobilisation. En d'autres termes, l'émancipation et l'autonomisation ne sont pas seulement des stratégies qui développent des effets «par en bas»; il s'agit aussi d'impératifs sociétaux qui codifient les nouvelles attentes envers les individus et véhiculent de nouvelles représentations d'un intérêt personnel prédéfini. Entre l'autonomisation rebelle et l'activité militante au sein de l'État néolibéral, il n'y a souvent qu'un petit pas.¹⁴ On peut supposer que, dans ces circonstances, le penchant de l'État social à fournir son aide a lui aussi pris d'autres formes. Du moins, c'est ce que suggère le slogan cité en ouverture, que l'on voyait sur les murs dans les années 1980.

L'autonomisation face à l'histoire et aux réparations

Au cours du XX^e siècle, Carl Alfred Loosli, cité plus haut, n'a pas porté la seule voix contestant fermement le traitement des personnes, enfants ou adultes, visées par les mesures de contrainte à des fins d'assistance. Les protestations formulées à différentes époques s'intensifient cependant dès les années 1980. Née en 1933 et placée à l'âge de 5 ans après le divorce de ses parents, Louisette Buchard-Molteni a consacré une partie de sa vie, jusqu'à son décès en 2004, à dénoncer les traitements qu'elle a endurés. Peu avant sa majorité, en 1951, elle est encore enfermée au Pavillon des femmes de Bellechasse, où les détenues judiciaires et les internées administratives sont emprisonnées ensemble.¹⁵ À travers son histoire, Buchard-Molteni cherche à dénoncer un système qui ne donne pas de voix à celles et ceux qu'il enferme. Elle est très inquiète à l'idée que les traitements qu'elle a subis soient encore administrés. Dans les années 1980, elle monte sur des grues en ville de Lausanne pour y accrocher des banderoles. «Pour qui est faite la justice en Suisse?» interpelle-t-elle. Les médias relaient ses actions et font ainsi connaître son combat. Comme l'écrit l'historien Pierre Avanzino, qui s'est entretenu à de nombreuses reprises avec elle, «sa révolte était militante».¹⁶

Sa démarche est partagée par d'autres qui, comme elle, rédigent leur autobiographie pour dénoncer le système et réclamer justice. L'écriture n'est plus seulement un récit sur soi, mais devient donc un outil politique de dénonciation. Les situations individuelles ont vocation à s'inscrire dans le collectif: d'autres personnes concernées se reconnaissent dans l'expérience décrite, et l'ensemble de la société – ainsi que le monde politique – est sommé de prendre acte et d'admettre l'injustice. En plus des réparations, les personnes concernées réclament des enquêtes historiques indépendantes. Elles demandent que les historien·ne·s viennent confirmer scientifiquement la véracité de leurs récits et exigent d'être crues par les représentant·e·s politiques. Cette reconnaissance fait, à leurs yeux, partie intégrante du processus de réparation.

Ce rapport au passé renouvelé et son potentiel d'autonomisation sont traités dans les deux derniers articles de notre dossier thématique. *Sandrine Maulini* examine finement la relation complexe qui se noue entre les historien·ne·s et les personnes concernées et questionne leur autonomie les unes vis-à-vis des autres. A priori, la relation entre témoins et historien·ne·s recèle une concurrence quant au discours légitime sur le passé qui, dans ce cas précis, semble avoir été dépassée. Cependant, Maulini signale d'autres écueils. D'abord, l'intervention des témoins risque d'entamer l'indépendance de la recherche et ses principes méthodologiques. Ensuite, l'analyse des témoignages peut heurter les personnes concernées et apparaître comme une censure. Enfin, la publication conjointe de textes produits par

les membres des deux groupes dans les mêmes volumes brouille les frontières et sème une confusion dans l'établissement de la vérité historique. L'auteure conclut à l'existence de divergences irréductibles entre le discours des témoins et celui des historien-ne-s à mettre en regard avec la question de l'autonomie des un-e-s et des autres.

L'article de *Lena Künzle, Daniel Lis, Sara Galle, Emmanuel Neuhaus et Iris Ritzmann* s'intéresse au potentiel d'autonomisation de soi résultant de la prise de connaissance de leur dossier personnel pour celles et ceux qui ont été frappé-e-s par des mesures de contrainte à des fins d'assistance. Par une enquête d'anthropologie culturelle autour d'un «cas exemplaire», les auteur-e-s montrent comment, dans un premier temps, la prise de connaissance du dossier provoque la stupeur face à la description d'une personne en qui il est impossible de se reconnaître. Les documents d'époque produits par les autorités renferment une grande violence puisqu'ils reflètent les stigmates fondés sur des catégorisations péjoratives, voire humiliantes. Puis, les réfutations tirées de l'expérience personnelle et du parcours de vie viennent contrer la représentation véhiculée par les dossiers. L'autonomisation, qui se construit par le rejet de la signification révélée dans le dossier et la prise d'une position contre celle-ci, n'est pas un processus facile et demeure toujours fragile. Selon les auteur-e-s, il serait souhaitable que les consultations de ces dossiers soient suivies de discussions avec d'autres personnes concernées ou d'entretiens, afin de bénéficier de tout le potentiel de cette expérience et de pouvoir construire sa propre interprétation. Ces deux contributions traitent de questions tout à fait actuelles sur la manière dont le travail historique et le retour sur le passé servent l'autonomisation des personnes concernées tout en montrant la complexité de ces mécanismes. Elles soulèvent de nouvelles interrogations sur la place des documents d'archives, de l'histoire et des historien-ne-s dans le processus de réparation.

Les articles de notre dossier mettent en évidence les profonds changements qui se sont produits dans la seconde moitié du XX^e siècle. Les revendications d'une démocratisation de la société et d'une plus grande participation des personnes socialement marginalisées ont transformé les normes et les pratiques d'assistance. Ce dossier montre aussi que l'histoire des critiques faites aux structures autoritaires ne progresse pas de manière linéaire. Les processus d'autonomisation, qui visent à renforcer les droits individuels, reflètent bien plutôt les rapports de pouvoir dans nos sociétés.

Sonja Matter, Urs Germann, Alix Heiniger, Mariama Kaba

Notes

- 1 Thomas H. Marshall, *Bürgerrechte und soziale Klasse. Zur Soziologie des Wohlfahrtsstaates*, Francfort-sur-le-Main, New York 1992, 49–50.
- 2 Aldo Zaugg, *Der Einfluss der öffentlichen Unterstützung auf die Rechtsstellung des Unterstützten*, Berne 1956. Pour un état de la recherche internationale: Beate Althammer, Lutz Raphael, Tamara Stazic-Wendt, *Rescuing the Vulnerable. Poverty, Welfare and Social Ties in Modern Europe*, New York 2016; Beate Althammer, Andreas Gestrich, Jens Gründler (éd.), *The Welfare State and the «Deviant Poor» in Europe 1870–1933*, Londres 2014.
- 3 Voir Katie Wright, Johanna Sköld, Shurlee Swain, «Examining Abusive Pasts. Reassessing Institutional Violence and Care through Commissions of Inquiry», *traverse* 25/3 (2018), 162–178.
- 4 Commission indépendante d'experts – Internements administratifs (éd.), *La mécanique de l'arbitraire. Internements administratifs en Suisse 1930–1981*, Zurich 2019.
- 5 Voir notamment Norbert Herriger, *Empowerment in der sozialen Arbeit*, 5^e édition augmentée et actualisée, Stuttgart 2014.
- 6 Voir pour le cas suisse Béatrice Ziegler, Gisela Hauss, Martin Lengwiler (éd.), *Zwischen Erinnerung und Aufarbeitung. Fürsorgerische Zwangsmassnahmen an Minderjährigen in der Schweiz im 20. Jahrhundert*, Zurich 2018.
- 7 Voir Erwin Marti, *Carl Albert Loosli 1877–1959*, 4 vol., Zurich 1996–2018.
- 8 Mary E. Richmond, *What is Social Casework?* New York 1971 [1922], 173.
- 9 Voir Alf Lüdtkke, «Eigensinn», in Stefan Jordan (éd.), *Lexikon Geschichtswissenschaft. Hundert Grundbegriffe*, Stuttgart 2002, 64–66.
- 10 Sonja Matter, *Der Armut auf den Leib rücken. Die Professionalisierung der Sozialen Arbeit in der Schweiz (1900–1960)*, Zurich 2011, 275–282.
- 11 Pascal Coullery, *Das Recht auf Sozialhilfe*, Berne, Stuttgart, Vienne 1993, 62.
- 12 Voir Sibylle Brändli Blumenbach, *Zur Geschichte der Beratung als Instrument der sozialen Integration. Eine Studie am Beispiel der Stadt Basel, 1950er bis 1990er Jahre. Zusammenfassung der wichtigsten Resultate*, www.snf.ch/SiteCollectionDocuments/nfp/nfp51/NFP51_Modul2_d.pdf (15. 11. 2020).
- 13 Voir Martin Klimke, Joachim Scharloth (éd.), *Handbuch 1968. Zur Kultur- und Medien-geschichte der Studentenbewegung*, Stuttgart 2007. Pour la Suisse, Jakob Tanner, *Geschichte der Schweiz im 20. Jahrhundert*, Munich 2015, 381–420.
- 14 Pour une synthèse de la question, voir Andreas Reckwitz, *Das Ende der Illusionen. Politik, Ökonomie und Kultur in der Spätmoderne*, Francfort-sur-le-Main 2019.
- 15 Louissette Buchard-Molteni, *Le tour de Suisse en cage. L'enfance volée de Louissette*, Yens/Morges 1995.
- 16 Geneviève Heller, Pierre Avanzino, Cécile Lacharme, *Enfance sacrifiée. Témoignages d'enfants placés entre 1930 et 1970*, Lausanne 2005, 32.